

AVISU CESEC 2023-05¹
AVIS CESEC 2023-05

Relatif au
Rilativu à u

Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2022²

Raportu in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2022

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 22 février 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2022 ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 22 di ferraghju di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Raportu in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2022 ;

Après avoir entendu, Madame Lauda Guidicelli-Sbraggia, conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes / hommes, de l'innovation sociale et du handicap.

¹ Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votants : 48

NPAV : 0

ABSTENTION : 11 (ACKER-CESARI Véronique ; ANDREANI Christian, BIAGGI Michèle ; BRIGNOLE Jean ; CLEMENTI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée ; LUCIANI Jean-Pierre ; MONDOLONI Rosine, NOVELLA Christian, SANTINI Marcel)

CONTRE : 3 (BOSSART Patrice ; CASABIANCA Charles, FEDI Marie-Jeanne)

POUR : 34

² RAPPORT N° 2023/O1/037

Sur rapport de Madame Pat O'Bine pour la commission "Education, formation, jeunesse",

***U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 06 di marzu di u 2023, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita***

Afin de satisfaire aux obligations de la loi du 04 Août 2014 dont les termes stipulent que les collectivités doivent mettre en œuvre une politique globale en faveur de l'égalité femmes / hommes et suite à la signature de la Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale, le 8 mars 2019, la Collectivité de Corse s'est engagée dans une démarche construite autour de 2 plans d'actions pluriannuels (2021 – 2023).

Ces derniers, adoptés par l'Assemblée de Corse en février 2021 et ayant fait l'objet d'un avis favorable du CESECC (Avis N° 2021-07), déclinent plus de 80 actions regroupées autour d'axes stratégiques.

Le rapport dresse le bilan des actions mises en œuvre ou en cours depuis 2022 dans le cadre de la politique en faveur de l'égalité femmes / hommes menée tant sur le territoire comme au sein des services de la Collectivité de Corse.

Le CESECC accueille avec une grande satisfaction l'engagement de la Collectivité de Corse dans cette nouvelle compétence où tout est à faire. **Il note** la complétude et la qualité du rapport et de la présentation qui en a été faite.

Le CESECC remarque que les aspects concrets des actions menées témoignent de la volonté de la Collectivité de Corse de se mobiliser sur ces questions. **Il apprécie fortement** le fait que les travaux menés le soient en transversalité, tant en interne qu'avec des partenaires extérieurs.

Considérant que le temps joue en défaveur des victimes et en attendant que les actions de prévention et de sensibilisation portent leurs fruits, bien que cela puisse relever des fonctions du « régalién », **le CESECC souhaite** un engagement important de la Collectivité de Corse sur la protection des femmes dès les premiers signes de persécution. Par ailleurs, toujours par souci de faire en sorte que les situations signalées ne dégèrent pas, **il suggère** la création de systèmes de vigilance et de détection concernant les signes annonciateurs de problèmes relationnels, dès l'enfance, ainsi qu'une prise en charge réelle et concomitante des victimes et de leurs agresseurs.

Le CESECC insiste sur les questions relevant des aspects sociaux et professionnels. En effet, l'égalité salariale et la difficulté pour les femmes d'avoir une retraite complète restent parmi les principaux points sur lesquels il faut avancer. C'est pourquoi, **il engage** la Collectivité de Corse à agir sur ces questions notamment avec la mise en place de dispositifs de discussions et de négociations susceptibles de lisser les écarts de rémunération, notamment dans les secteurs de l'industrie, de la grande distribution, des aides à domicile, etc.

Le CESECC insiste sur l'importance d'avoir plus d'égalité femme/homme sur des fonctions d'encadrement et ce, à salaire égal.

Le CESECC signale la difficulté à trouver des outils de communication mis à la disposition des employeurs pour sensibiliser leurs collaborateurs aux questions relevant de l'égalité femme / homme en entreprise. **Il invite** la Collectivité de Corse à s'emparer de cette question pour pallier ce manque et faire en sorte que chacun, y compris les employeurs, puisse prendre sa part dans la sensibilisation à ces questions.

Le CESECC estime que, en complément d'actions concrètes comme la création du jeu, les domaines artistiques tels que le théâtre et le cinéma par exemple, peuvent être mobilisés pour l'éducation à l'égalité femme / homme. Ce sont des axes de travail qui doivent être approfondis et développés en lançant des appels à projets dans ces domaines, qui peuvent prendre par exemple la forme de concours de scénarii en partenariat avec l'Université de Corse (section audiovisuel), la chaîne de télévision France 3 Corse – Via Stella et la mission locale entre autres.

Le CESECC signale que des pratiques telles que des conditions de location symboliques de terres avec possibilité d'acquisition au bout de 5 ans pour favoriser l'installation de femmes dans les activités agricoles, existent dans d'autres Régions de France (Occitanie par exemple). **Il invite** la Collectivité de Corse à envisager de développer des pratiques similaires.



La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI